

# CHIFFRES CLÉS DU HANDICAP

## Territoire de démocratie en santé « Haute Bretagne »

Rennes / Fougères / Vitré / Redon



# Sommaire

## I - Les enfants et adolescents

**A - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)**

**B - Dispositifs de scolarisation**

**C - Offre d'accompagnement médico-social pour les enfants**

**D - Activité physique et sportive**

## II - Les adultes

**A - Allocation aux adultes handicapés (AAH)**

**B - Insertion professionnelle et emploi**

**C - Offre d'accompagnement médico-social des adultes**

**D - Activité physique et sportive**

**E - Habitat inclusif**

**F - Groupes d'entraide mutuelle**



# I - Les enfants et adolescents

## A - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap des enfants de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents. Elle peut être complétée, dans certains cas, par d'autres allocations.

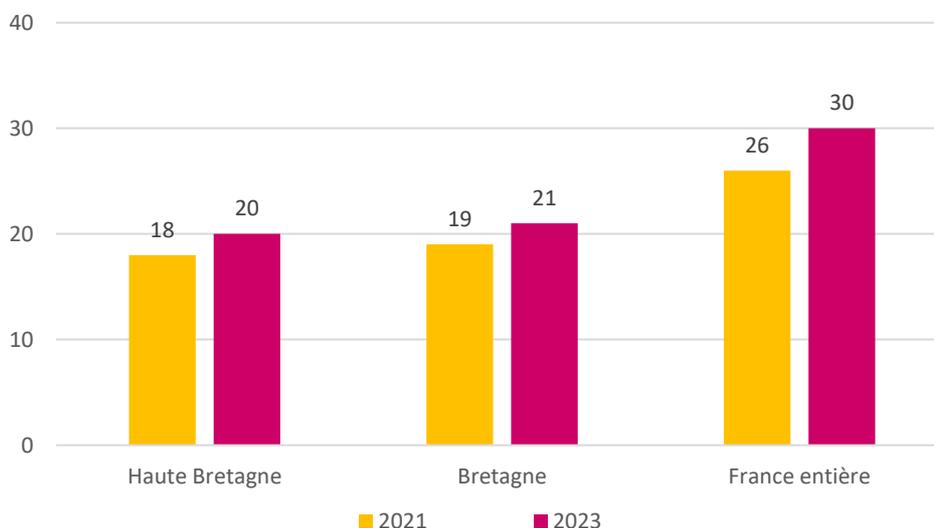
Source : *service-public.fr*

**En 2023, 5 080 personnes de moins de 20 ans** sont allocataires de l'AEEH via la CAF sur le territoire de démocratie en santé « Haute Bretagne » (territoire de Rennes / Fougères / Vitré / Redon).

Pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans sur ce territoire, 20 sont allocataires de l'AEEH via la CAF (*cf. Figure 1*), un niveau similaire à celui de la région (21 ‰), sensiblement inférieur au niveau national (30 ‰).

Entre 2021 et 2023, le nombre de bénéficiaires de l'AEEH sur le territoire de Haute Bretagne a augmenté de **12,9 %**, une hausse inférieure à celle de la région (+ 14,7 %) et au niveau national (+ 14,9 % - France entière, Mayotte compris).

**Figure 1. Taux d'allocataires via la CAF de l'AEEH pour 1 000 habitants de moins de 20 ans et évolution 2021-2023**

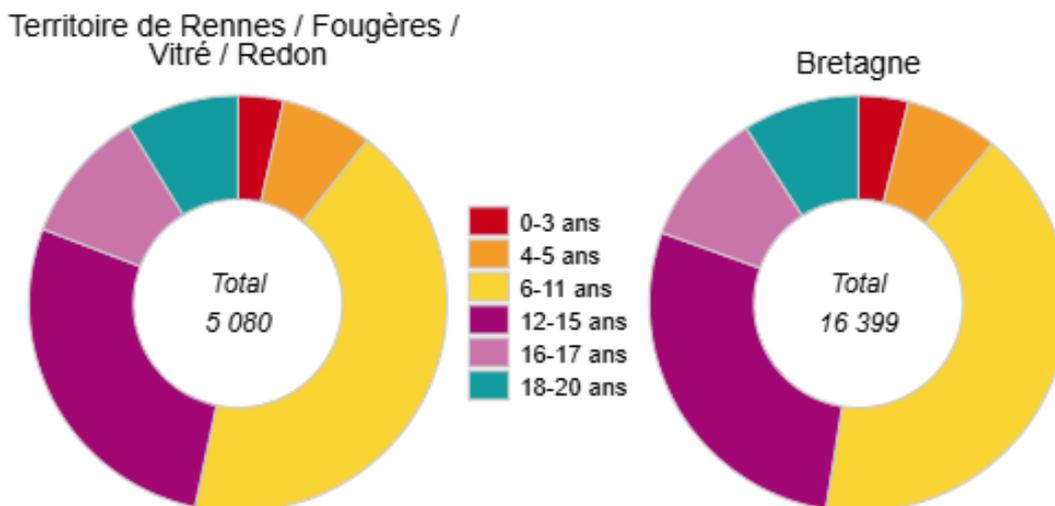


Source : CAF, INSEE (recensement de la population)



La répartition par âge des bénéficiaires de l'AAEH dans le territoire de Haute Bretagne est similaire à la répartition bretonne, quelle que soit l'année (cf. **Figure 2**).

**Figure 2. Répartition par âge des allocataires de l'AAEH via la CAF en 2023**



Source : CAF

En 2023, **4 740 familles** du territoire sont bénéficiaires de cette aide, dont **30,3 %** sont des familles monoparentales (30,0 % en Bretagne).

## B - Dispositifs de scolarisation

À la rentrée scolaire 2023<sup>1</sup>, il existe **101** unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sur le territoire de Haute Bretagne.

Parmi ces ULIS, 46 % sont présentes au sein d'écoles primaires (1<sup>er</sup> degré) et 65 (65 %) font partie de l'enseignement public. La très grande majorité de ces ULIS est dédiée à des élèves ayant des troubles des fonctions cognitives et intellectuelles ; c'est le cas de 44 d'entre elles dans le 1<sup>er</sup> degré et de 48 ULIS du 2<sup>nd</sup> degré.

On compte par ailleurs 2 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) mais pas de dispositif d'auto-régulation (DAR). Il existe aussi 4 pôles d'enseignement jeunes sourds (PEJS), répartis équitablement entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré. Enfin, 3 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) sont présentes sur ce territoire ainsi que 2 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA).

<sup>1</sup> En attente de données plus récentes.



## C – Offre d’accompagnement médico-social des enfants

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, **2 769** places en établissements et services médico-sociaux à destination des enfants et adolescents sont installées sur le territoire de Haute Bretagne, dont 57 % en instituts médico-éducatifs (IME - cf. **Tableau 1**).

Ce territoire de démocratie en santé compte **110,8** places en établissements et services pour enfants pour 10 000 habitants de moins de 20 ans. C’est un peu supérieur au niveau régional, mais l’offre selon le type d’ESMS est globalement présente sur ce territoire comme elle l’est pour l’ensemble de la région, bien qu’il y ait un peu plus de places, à population égale, en instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP).

**Tableau 1. Offre d’établissements et services d’accompagnement médico-social pour enfants, au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

	Haute Bretagne			Bretagne		
	Nombre de structures	Nombre de places	Taux d’équipement (pour 10 000 habitants de moins de 20 ans)	Nombre de structures	Nombre de places	Taux d’équipement (pour 10 000 habitants de moins de 20 ans)
CAMSP	7	/	/	20	/	/
CMPP	7	/	/	20	/	/
EEAP	4	98	3,9	12	265	3,4
IEM	2	104	4,2	5	331	4,2
IES-DA	2	145	5,8	5	424	5,4
IES-DV	1	25	1,0	3	144	1,8
IME <sup>a</sup>	20	1 580	63,2	77	4 899	62,7
ITEP <sup>a</sup>	8	372	15,0	22	1 000	12,8
SESSAD <sup>b</sup>	9	445	17,8	38	1 372	17,6
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>2 769</b>	<b>110,8</b>	<b>202</b>	<b>8 435</b>	<b>107,9</b>

Note : cf. glossaire pour la signification des sigles

<sup>a</sup> : y compris les places en prestation en milieu ordinaire dans le cadre de la mise en dispositif

<sup>b</sup> : SESSAD autonomes, non rattachés à un établissement

Source : FINESS, INSEE (recensement de la population)

## D - Activité physique et sportive

En 2022, il existe sur le territoire de Haute Bretagne **17** clubs affiliés à la fédération française handisport (FFH) et **22** clubs affiliés à la fédération française de sport adapté (FFSA). Parallèlement à la FFH et à la FFSA, des fédérations sportives sont ouvertes au parasportifs mais les données ne sont pas disponibles.



Le nombre de licenciés de moins de 20 ans atteint **58** à la FFH ; cette tranche d'âge représente 15 % des licenciés FFH du territoire de Haute Bretagne (19 % au niveau régional). Concernant la FFSA, le nombre de licenciés de moins de 20 ans s'élève à **133** ; cette tranche d'âge représente 28 % des licenciés, contre 30 % au niveau régional.



## II – LES ADULTES

### A - Allocation adulte handicapé (AAH)

L'allocation adulte handicapé (AAH) est une aide accordée aux personnes de plus de 20 ans en situation de handicap qui ont des ressources modestes pour garantir un revenu minimal pour faire face aux dépenses de la vie courante. Son montant varie en fonction du niveau d'incapacité lié au handicap.

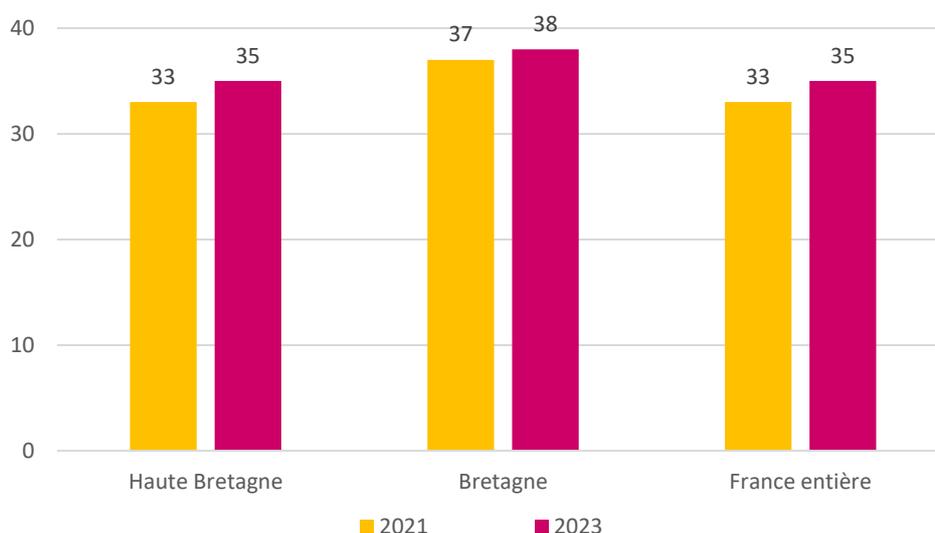
Source : *service-public.fr*

En 2023, **19 634 personnes de plus de 20 ans** sont allocataires via la CAF de l'AAH sur le territoire de Haute Bretagne.

Pour 1 000 habitants de 20 à 64 ans du territoire, 35 sont allocataires de l'AAH (cf. **Figure 3**), un niveau inférieur à celui de la région (38 ‰) mais identique au niveau national (35 ‰).

Entre 2021 et 2023, le nombre de bénéficiaires de l'AAH a augmenté de **6,9 %**, bien plus qu'au niveau régional (+ 3,8 %) mais aussi national (+ 5,2 %, France entière, Mayotte compris).

**Figure 3. Taux d'allocataires via la CAF de l'AAH pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans et évolution 2021-2023**

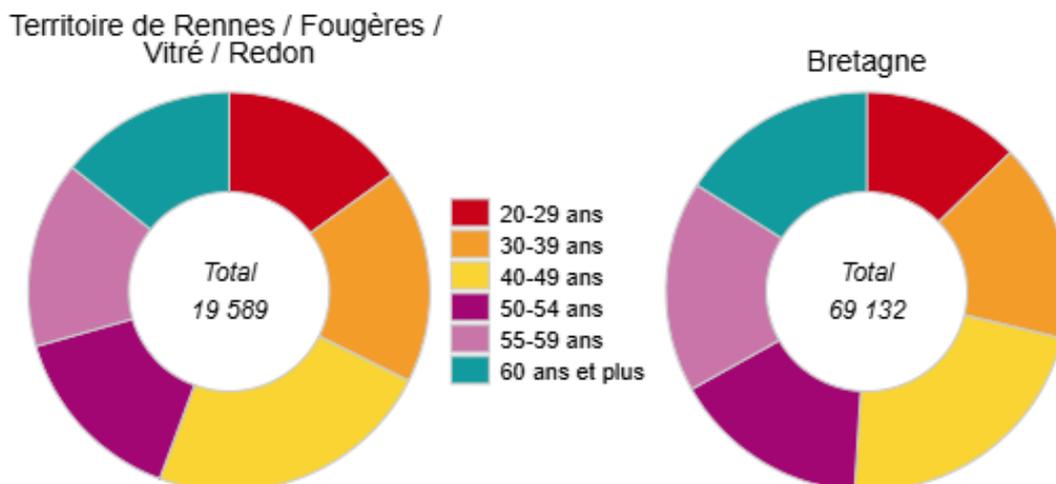


Source : CAF, INSEE (recensement de la population)

La répartition par âge des bénéficiaires de l'AAH du territoire de Haute Bretagne diffère légèrement de la répartition bretonne, puisque 55,6 % des personnes ont moins de 50 ans contre 51,0 % en Bretagne (cf. **Figure 4**).



**Figure 4. Répartition par âge des allocataires de l'AAH via la CAF en 2023**



Source : CAF

Sur le territoire de Haute Bretagne, en 2023, 44,2 % des bénéficiaires de l'AAH sont en dessous du seuil de bas revenus<sup>2</sup>, contre 47,8 % en Bretagne.

## B – Insertion professionnelle et emploi

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il existe **298** places dans les 5 établissements et services sur le territoire de Haute Bretagne qui accompagnent spécifiquement l'orientation et la réinsertion professionnelles des adultes en situation de handicap (cf. **Tableau 2**).

**Tableau 2. Offre d'établissements et services d'accompagnement médico-social pour l'orientation et la réinsertion professionnelle, au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

	Haute Bretagne			Bretagne		
	Nombre de structures	Nombre de places	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants de 20 à 59 ans)	Nombre de structures	Nombre de places	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants de 20 à 59 ans)
ESPO	1	40		5	111	
ESRP	3	248		4	280	
UEROS	1	10		3	20	
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>298</b>	<b>5,9</b>	<b>12</b>	<b>411</b>	<b>5,3</b>

Source : FINESS, INSEE (recensement de la population)

<sup>2</sup> Le seuil de bas revenus, ou seuil de pauvreté, défini au niveau national, correspond à 60 % du revenu médian, c'est-à-dire un revenu disponible de 1 158 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 432 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans (source : INSEE).



Par ailleurs, **23** établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) sont recensés sur le territoire de Haute Bretagne, soit **1 808** places. Pour 10 000 habitants de 20 à 59 ans, on compte 36 places en ESAT, contre 40 au niveau régional.

En 2024, sur le territoire de Haute Bretagne, le nombre moyen de travailleurs reconnus handicapés demandeurs d'emploi est de **7 980**. Par rapport à 2023, cet effectif est en hausse de 5,7 % alors qu'il a reculé de 1,8 % au niveau régional.

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi reconnus handicapés sur le territoire de Haute Bretagne diffèrent légèrement de celles observées au niveau régional. Ainsi, 46 % d'entre eux sont âgés de 50 ans ou plus et **58 %** sont des demandeurs d'emploi de catégorie A<sup>3</sup>, contre respectivement 50 % et 59 % au niveau régional. La part des demandeurs d'emploi reconnus handicapés ayant un diplôme inférieur au baccalauréat atteint **68 %**, contre 69 % en Bretagne.

### C – Offre d'accompagnement médico-social adultes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, **4 145** places en établissements et services médico-sociaux à destination des adultes sont installées dans le territoire de Haute Bretagne, dont **2 444** places en EANM, en EAM et en MAS (cf. **Tableau 3**).

Le territoire compte **81,9** places en établissements et services pour adultes pour 10 000 habitants de 20 à 59 ans. C'est bien moins qu'au niveau régional, en particulier pour les établissements d'accueil des adultes les plus dépendants (EAM et MAS), pour lesquels on compte 15,0 places pour 10 000 habitants de 20 à 59 ans contre 19,6 au niveau régional. C'est aussi le cas pour les services d'aide à la vie sociale (SAVS).

**Tableau 3. Offre d'établissements et services d'accompagnement médico-social pour adultes, au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

	Haute Bretagne			Bretagne		
	Nombre de structures	Nombre de places	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants de 20-59 ans)	Nombre de structures	Nombre de places	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants de 20-59 ans)
EANM	60	1 685	33,3	183	5 777	35,9
EAM	17	393	7,8	84	1 832	11,4
MAS	5	366	7,2	28	1 323	8,2
SSAD/SSIAD/SPASAD PH	15	155	3,1	57	432	2,7
SAVS	23	1 253	24,7	86	4 753	29,5
SAMSAH	5	293	5,8	27	878	5,5
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>4 145</b>	<b>81,9</b>	<b>465</b>	<b>14 995</b>	<b>93,2</b>

Note : cf. glossaire pour la signification des sigles

Source : FINESS, INSEE (recensement de la population)

<sup>3</sup> Demandeurs d'emploi qui n'ont aucune activité professionnelle dans le mois et doivent effectuer des actes positifs de recherche d'emploi.



## D - Activité physique et sportive

Sur le territoire de Haute Bretagne, en 2022, il existe **17** clubs affiliés à la fédération française handisport (FFH) et **22** clubs affiliés à la fédération française de sport adapté (FFSA). Parallèlement à la FFH et à la FFSA, des fédérations sportives sont ouvertes au parasportifs mais les données ne sont pas disponibles.

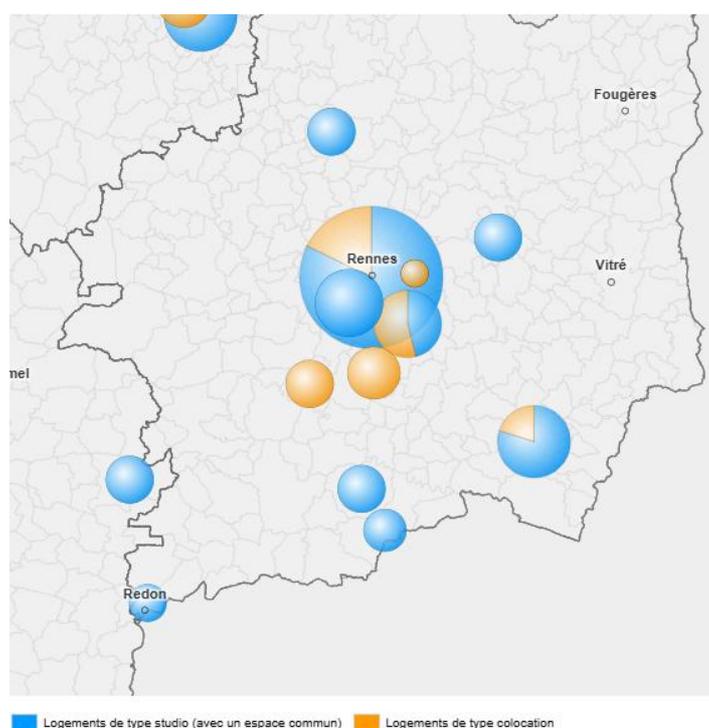
Le nombre de licenciés de 20 à 59 ans atteint **282** à la FFH ; cette tranche d'âge représente 71 % des licenciés du territoire (contre 64 % au niveau régional). Les 60 ans et plus représentent 14 % des licenciés de la FFH. Concernant la FFSA, le nombre de licenciés de 20-59 ans s'élève à **304**, cette tranche d'âge représente 65 % des licenciés (contre 61 % au niveau régional). Les 60 ans et plus représentent 7 % des licenciés de la FFSA sur le territoire de Haute Bretagne.

## E - Habitat inclusif

Les habitats inclusifs pour personnes en situation de handicap recouvrent des réalités très différentes, qui peuvent renvoyer à des colocations, des habitats regroupés ou diffus, etc<sup>4</sup>.

En 2024, ce territoire comptait **140** logements au sein d'habitats inclusifs pour personnes en situation de handicap. Les trois quarts de ces logements correspondent à des logements individuels, avec un espace privatif pour cuisiner et manger et un espace commun à tous les locataires (cf. **Figure 5**), et 114 font partie du parc social.

**Figure 5. Répartition territoriale des logements en habitats inclusifs du territoire de Haute Bretagne selon le type de logement en 2024**



Source : Conseil départemental 35 et 56

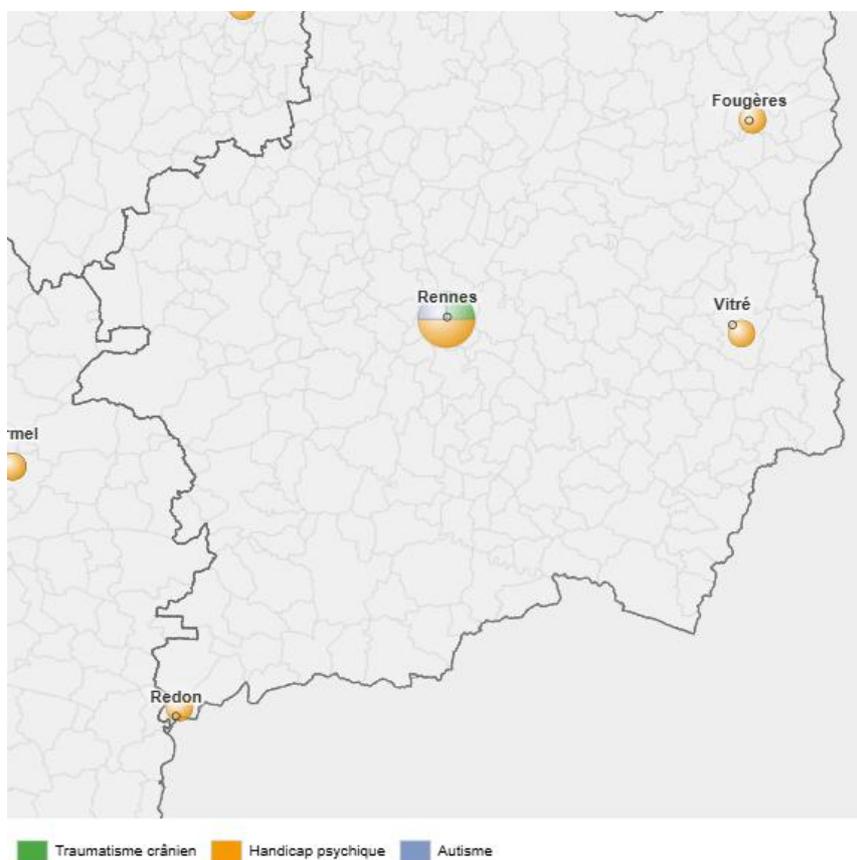
<sup>4</sup> Cf. précisions dans la publication « [Habitat et accompagnement à domicile des adultes en situation de handicap en Bretagne](#) »



## F - Groupe d'entraide mutuelle (GEM)

En 2024, il existe **7** groupes d'entraide mutuelle (GEM) sur le territoire de Haute Bretagne, qui regroupent **402** adhérents. Parmi ces GEM, 5 sont à destination d'un public avec handicap psychique, 1 pour les traumatisés crâniens et 1 pour les personnes atteintes d'un trouble du spectre autistique (cf. **Figure 6**). Le nombre de personnes fréquentant régulièrement un de ces GEM est de **263**.

**Figure 6. Répartition territoriale des groupes d'entraide mutuelle du territoire de Haute Bretagne selon le type de public en 2024**



Source : ARS Bretagne



# GLOSSAIRE

**AAH** : allocation aux adultes handicapés

**AEEH** : allocation d'éducation de l'enfant handicapé

**CAF** : caisse d'allocations familiales

**CAMSP** : centre d'action médico-sociale précoce

**CMPP** : centre médico-psycho-pédagogiques

**EAM** : établissement d'accueil médicalisé pour personnes handicapées (y compris foyer d'accueil médicalisé - FAM)

**EANM** : établissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (regroupe les foyers d'hébergement et les foyers de vie)

**EEAP** : établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

**ESAT** : établissement et service d'accompagnement par le travail

**ESMS** : établissements et services médico-sociaux

**ESPO** : établissement et service de pré-orientation

**ESRP** : établissement et service de réadaptation professionnelle

**FFH** : fédération française handisport

**FFSA** : fédération française de sport adapté

**IEM** : institut d'éducation motrice

**IES-DA** : institut d'éducation sensorielle pour déficients auditifs

**IES-DV** : institut d'éducation sensorielle pour déficients visuels

**IME** : institut médico-éducatif

**ITEP** : institut thérapeutique éducatif et pédagogique

**MAS** : maison d'accueil spécialisée

**SAMSAH** : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

**SAVS** : service d'accompagnement à la vie sociale

**SESSAD** : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

**SSIAD** : service de soins infirmiers à domicile

**SPASAD** : service polyvalent d'aide et de soins à domicile

**UEROS** : unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle

**ULIS** : unité localisée d'inclusion scolaire



## HANDATA ET HANDIDONNÉES

Cette infographie repose sur les données issues de la Plateforme régionale « Handata » animée par le CREAI Bretagne et du portail national « Handidonnées » de l'ANCREAI, qui découle du projet du même nom porté par le réseau des Centres régionaux d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI). En Bretagne, l'observatoire Handata est co-construit par le CREAI et l'ARS Bretagne et accessible via l'application numérique de la Plateforme de l'observation sanitaire et sociale de Bretagne « PLATOSS » pilotée par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS Bretagne).

EN SAVOIR  
PLUS

